



Double contrat chez sfr après un changement d'adresse

Par **nmarolleay**, le **31/01/2010** à **11:39**

Bonjour,

J'ai pris un abonnement internet (neuf à l'époque) à mon nom.

Suite à nos déménagement, mon colocataire à demander un changement d'adresse mais le contrat était toujours à mon nom car neuf m'a expliquer qu'on ne pouvait pas le changer.

La tout se passe bien.

Mon ancien colloc déménage à nouveau fait la même chose et la il vient de se rendre qu'il était facturé pour sa nouvelle adresse et pour l'ancienne depuis 6 mois.

Après appel à SFR, ceux ci m'expliquent qu'il y à deux contrats, l'un à mon nom et un autre à celui de mon colloc., bien qu'ils est la trace de l'appel de mon ancien colocataire pour le changement d'adresse.

Mon colloc n'a signé aucun contrat ni donné son accord au téléphone pour un nouveau contrat et les factures des deux contrats sont à son nom...

Donc SFR est il dans son droit ?

Merci de votre aide

Par **chris_ldv**, le **31/01/2010** à **12:53**

Bonjour,

Votre exposé semble présenter des originalités, voir des incohérences:

- 1) à quel titre votre colocataire peut il demander un changement d'adresse d'un contrat rédigé à VOTRE nom ?
- 2) pourquoi votre ancien colocataire demande à nouveau un changement d'adresse s'il est, à priori, le seul à déménager et si le contrat est à VOTRE nom ?
- 3) pour que le fournisseur d'accès ait pu facturer votre ancien colocataire alors que le contrat initial est à VOTRE nom cela signifie obligatoirement que votre colocataire a communiqué son nom et vraisemblablement ses coordonnées bancaires
- 4) si les 2 contrats son au nom de votre colocataire pourquoi avez vous régler le montant de l'abonnement qui n'était pas rédigé à VOTRE nom ?

Dans tous les cas si votre colocataire n'a signé aucun contrat le fournisseur d'accès n'est pas dans son droit en prétendant qu'il existe 2 contrats à son nom.

Salutations,